RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00007
Numéro SIREN : 421 358 144
Nom ou dénomination : ABELANET DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005799

586481

Dénomination :	ABELANET DISTRIBUTION
Adresse :	453 avenue de Milan Grand Saint-Charles 66000 Perpignan -FRANCE-
n° de gestion :	1999B00007
n° d'identification :	421 358 144
n° de dépôt :	A2019/005799
Date du dépôt :	16/09/2019

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 28/06/2019

586481

COPIE

ABELANET DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 38 150 euros
Siège social : 453, Avenue de Milan Grand Saint-Charles, 66000 PERPIGNAN
421 358 144 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 Juin à l'issue de l'assemblée générale ordianaire annuelle,

La société PEDRERO, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social ZI de Plaisance 21 Rue du Rec de Veyret, 11100 NARBONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 962 668 RCS NARBONNE,

Associée unique de la société ABELANET DISTRIBUTION,

En présence de Monsieur Philippe PEDRERO, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de réduire le capital social de 7 500,00 euros, pour le ramener de 38 150,00 euros à 30 650, 00 euros, par voie d'annulation de 750 actions de 10 euro de valeur nominale chacune et du remboursement de 417, 40 € pour chaque titre annulé.

DEUXIEME DECISION

La différence entre la valeur des titres annulés et leur valeur nominale, soit 305 550 € sera imputée sur le compte intitulé « Réserve légale » à hauteur de 750 € afin de le ramener 3 815 € à 3 065 € correspondant 10 % du capital social nouveau et le solde, soit 304 800 € sur le compte intitulé « Autres réserves ».

Ce remboursement s'opèrera de la manière suivante :

- A hauteur de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT DIX HUIT CENTS par compensation avec la créance de pareille somme de la société à l'égard de la Société PEDRERO SAS
- A hauteur du solde, soit la somme de QUNZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS et DEUX CENTS par virement au compte de l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente délibération à l'effet d'accomplir toutes formalités et notamment le dépôt de ce procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN pour faire courir le délai d'opposition des créanciers.

QUATRIEME DECISION
L'Associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 et 7 des statuts :

« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 30 650 *euros.*
Il est divisé en 3 065 actions d'une valeur nominale de 10 euro chacune

ARTICLE 7 Apports

Il est rajouté à cet article l'alinéa suivant :

« 3- Suivant décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 7 500,00 euros, pour le ramener de 38 510,00 euros à 30 650, 00 euros, par voie d'annulation de 750 actions de 10 euro de valeur nominale chacune et du remboursement de 417,40 euros pour chaque titre annulé ; l'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des titres rachetés étant imputé sur le compte « Réserve légale » et le poste « Autres réserves ».

CINQUIEME DECCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs à son président à l'effet de traiter les éventuelles oppositions des créanciers sociaux et de réaliser les formalités de modification corrélative des statuts de la société et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision collective pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

PEDRERO



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
PERPIGNAN 1
Le 07/08 2019 Dossier 2019 00059924, référence 6604P01 2019 A 04573
Enregistrement : 0 € Penalites : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

Christine AMICHAUD
Contrôleuse
des Finances Publiques